

Pôle de Biologie Pathologie Génétique



CENTRE DE
BIOLOGIE
PATHOLOGIE

PIERRE-MARIE
DEGAND

FLASH INFO BIOLOGIE RECOURS

18 septembre 2025

DEPISTAGE SYSTEMATIQUE DE L'INFECTION A CYTOMEGALOVIRUS AU COURS DE LA GROSSESSE

Contexte :

Suite à la parution concomitante des nouvelles recommandations de la Haute Autorité de Santé relatives à l'implémentation d'un dépistage systématique du CMV (Juin 2025) et des nouveaux algorithmes d'interprétation des sérologies CMV proposés par le Centre National de Référence des Herpesvirus & le LBMR Virus et Périnatalité (Juin 2025), le service de Virologie du CHU de Lille souhaite vous informer des dispositions mises en place pour répondre aux nouvelles exigences.

A titre informatif, la HAS recommande de mettre en place un dépistage systématique national pour le CMV, à destination de toutes les femmes enceintes dont le statut sérologique est négatif ou inconnu. Le dépistage devra être réalisé au premier trimestre de grossesse, chez les femmes enceintes séronégatives ou de statut sérologique inconnu. En revanche, les femmes ayant un statut sérologique connu antérieurement positif ne doivent pas être dépistées à nouveau.

Nouvelles techniques réalisées :

Jusqu'à présent, les sérologies CMV (Dosage des IgG / IgM et avidité des IgG anti-CMV) étaient réalisées sur l'automate Liaison XL®, réactifs Diasorin. Une deuxième technique a été mise en place concernant le dosage des IgG anti-CMV et la mesure de l'avidité des IgG anti-CMV (automate Vidas®, réactifs Biomérieux®).

Recommandations :

Toute demande d'expertise CMV dans le cadre de la grossesse doit faire l'objet de **précisions indispensables sur la demande d'analyse :**

1) Contexte :

- Dépistage systématique (indication préconceptionnelle, grossesse en cours)
- Point d'appel échographique
- Suspicion d'infection récente (signes cliniques ou biologiques maternels, notion de contage)

2) Mentionner impérativement la **DDG et le nombre de semaines d'aménorrhée**

3) Le **résultat des analyses** (index, seuil de positivité dans votre laboratoire et technique utilisée) doit figurer sur le bon de demande.

Pour permettre à notre service de réaliser l'ensemble des analyses, un **volume minimal de 1mL de sérum** est nécessaire. En cas de volume moindre, tous les examens ne pourront être réalisés.

Dans le cadre d'une étude cinétique, merci de mentionner avec précision les dates de prélèvements sur les tubes transmis et sur le bon de demande.

En cas de grossesse, nous vous rappelons la nécessité de travailler sur les sérums de début de grossesse (prélèvements pour dosage de beta-HCG, prélèvements à visée de dosage hormonaux dans le cadre de la PMA, prélèvements de dépistage de la trisomie 21 par les marqueurs sériques maternels, sérologies toxoplasmose,...).

Dans le cadre de ces analyses réalisées à titre d'expertise, le service de virologie du CHU de Lille s'accorde la possibilité de décider de la séquence des examens sérologiques qui seront réalisés.

Contact : service de Virologie 03 20 44 54 80 ou virologie-biologistes@chu-lille.fr

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les données recueillies par l'intermédiaire d'un formulaire ou autre ne sauraient en aucun cas être transmises, à titre gratuit ou onéreux, à des tierces personnes physiques ou morales. Vous pouvez à tout moment accéder aux informations personnelles vous concernant et détenues, demander leur modification ou leur suppression par l'envoi d'un e-mail à secretariatcbp@chu-lille.fr

Rue Paul Nayrac

59037 LILLE Cédex

Secrétariat : 03 20 444 555

Facturation : 03 20 444 070

Logistique : 03 20 444 384

Télécopie : 03 20 446 962

secretariatcbp@chu-lille.fr

facturationcbp@chu-lille.fr

logistiquecbp@chu-lille.fr

<http://biologiepathologie.chu-lille.fr/>

Page 1 / 2

Laboratoire.analysesexterieures@chu-lille.mssante.fr



Pôle de Biologie Pathologie Génétique



CENTRE DE
BIOLOGIE
PATHOLOGIE

PIERRE-MARIE
DEGAND

FLASH INFO BIOLOGIE RECOURS 18 septembre 2025

ARRET DU DOSAGE SANGUIN ET URINAIRE DES CITRATES ET OXALATES

En raison de contraintes techniques et matérielles, **notre laboratoire ne sera plus en mesure de réaliser le dosage sanguin et urinaire des citrates et oxalates à compter du 1^{er} octobre 2025.**

Concernant les futures demandes d'analyses, un transfert d'échantillons vers le sous-traitant Cerba peut être envisagé. Pour cela, l'utilisation des sachets de retransmission est nécessaire : vous pouvez effectuer votre demande via l'adresse mail suivante materielcbp@chu-lille.fr en joignant la fiche téléchargeable sur notre répertoire en ligne.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les données recueillies par l'intermédiaire d'un formulaire ou autre ne sauraient en aucun cas être transmises, à titre gratuit ou onéreux, à des tierces personnes physiques ou morales. Vous pouvez à tout moment accéder aux informations personnelles vous concernant et détenues, demander leur modification ou leur suppression par l'envoi d'un e-mail à secretariatcbp@chu-lille.fr

Rue Paul Nayrac

59037 LILLE Cédex

Secrétariat : 03 20 444 555

Facturation : 03 20 444 070

Logistique : 03 20 444 384

Télécopie : 03 20 446 962

secretariatcbp@chu-lille.fr

facturationcbp@chu-lille.fr

logistiquecbp@chu-lille.fr

<http://biologiepathologie.chu-lille.fr/>

Page 2 / 2

Laboratoire.analysesexterieures@chu-lille.mssante.fr

